

**COMMUNE DE LA CAVALERIE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
CANTON DE NANT**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 décembre 2014  
PROCÈS-VERBAL**

Nombre de membres composant  
le Conseil municipal : 15

Nombre de membres  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents ou représentés : 14

Début de séance :  
A 19h10  
Fin de séance :  
A 20h40

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 10 décembre 2014, par Monsieur Bruno FERRAND.

**Étaient présents :**

Monsieur Bruno FERRAND, Madame Audrey DOULS, Monsieur Gérard GASC, Madame Valérie LACOMBE, Madame Nadine LONJON, Monsieur Francis MAURIN, Monsieur Jérôme DESPLAS, Madame Emilie GULHOU, Monsieur Charles VANGELISTA, Madame Sabine AUSSEL, Monsieur Nicolas MURET.

**Ont donné procuration :** Madame Reine SABLAYROLLES à Madame Nadine LONJON, Monsieur Claude CHAMBAUD à Monsieur Francis MAURIN, Madame Sandrine LADET à Madame Audrey DOULS.

**Était absent :** Monsieur François RODRIGUEZ.

La séance est ouverte ce mardi 16 décembre 2014, à 19h10, sous la présidence de Monsieur Bruno FERRAND, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Désignation du secrétaire de séance**

Proposition : Madame Nadine LONJON

Exprimés : 15 Pour : , 14 .....

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2014**

(Rapporteur : M. Gérard GASC)

Exprimés : 14 Pour : 14 , .....

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté

## **1. SECURISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES DU CHEMIN DES MAZES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de travaux de sécurisation du chemin des Mazes, ayant pour but la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus de l'affaire citée en objet, il semble opportun de traiter les réseaux électriques et téléphoniques.

Pour ce faire, Monsieur le Président du SIEDA, Maître d'Ouvrage des travaux d'Électricité en zone rurale a été saisi afin de représenter ce dossier dans le cadre du Programme F.A.C.E correspondant.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au SIEDA, ce projet peut être pris en considération.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique du chemin des Mazes est estimé à **32 826,99 € HT**.

**La participation de la Commune portera sur les 20% du montant ci-dessus soit 6 565, 40 €,** somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du SIEDA, dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux après attachement.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Commune serait établie sur le montant de la facture définitive, dont une copie sera transmise par le SIEDA à la Mairie.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux en génie civil seront réalisés par l'entreprise SDEL titulaire du marché SIEDA dans cette zone.

La Commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le SIEDA et France Télécom.

Il est estimé à **21 193, 93 € HT**. **La participation de la Commune portera sur 50% du montant HT des travaux de génie civil, soit 10 596, 97 €,** somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du SIEDA, dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

## **2. CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIEDA propose ses compétences dans le cadre de l'opération d'effacement des éclairages publics coordonnée à l'opération de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le montant estimatif de cette opération d'investissement s'élèverait à **21 712, 00 € TTC**. La participation HT du SIEDA pouvant s'élever à **7 084, 00 €**, le coût estimatif des travaux incombant à la collectivité seront de **14 628, 00 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au SIEDA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées. Cette convention prévoit le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage liée aux travaux cités ci-dessus, le SIEDA assurant l'assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin, l'élaboration du projet (excepté le choix du matériel), la gestion financière et comptable de l'opération, la passation du marché adéquat.

Suite à la réception des travaux, la collectivité intégrera les ouvrages dans son patrimoine communal et pourra solliciter le FCTVA.

### **3. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE LA CAVALERIE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ses actions en matière de développement durable et en application de son agenda 21 et de son plan climat, le Département souhaite promouvoir une politique de réduction de trajets automobile.

La commission permanente du Conseil Général a ainsi adopté, le 31 mars 2014, un programme départemental d'aires de covoiturage. Dans le cadre de ce programme, le Conseil Général s'engage à réaliser des aires de covoiturage dont l'entretien est confié aux communes ou communautés de communes.

Le Conseil Général assurera la réalisation de l'aire et prendra à ses frais les travaux de voirie, les travaux d'aménagement paysagers, la fourniture et la pose de la signalisation et des panneaux d'information, la fourniture et la pose du portique de limitation de gabarit et la fourniture et la pose d'un abri bus.

La commune sera responsable de la surveillance, de l'entretien et de la maintenance de l'aire de covoiturage à partir de la date de réception. Le Conseil Général conservera l'entretien de l'arrêt pour autocars, le renouvellement des couches de roulements et le renouvellement de la signalétique.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat pour l'entretien de l'aire de covoiturage de La Cavalerie située en bordure de la RD 809 à proximité de l'échangeur 47, sur la commune de La Cavalerie d'une durée de 30 ans.

#### **Questions diverses**

##### **✓ Point sur l'échange de terres Communes / SCTL**

L'échange présenté lors du dernier Conseil Municipal a été soumis à un expert des domaines qui a pu rendre son rapport.

L'échange étant de valeur équivalente peut être réalisé sans soulte, tous les documents sont prêts pour la réalisation de l'acte.

##### **✓ Point sur les travaux**

- La réfection de la toiture de la gendarmerie a été réalisée.
- Face au problème d'absence du personnel suite à des arrêts maladie, Monsieur le Maire a demandé à la mairie de Nant l'aide ponctuelle d'un employé.  
La Mairie fera appel à des entreprises privées pour certains travaux dans l'attente d'une solution.
- Tennis : les travaux sont suspendus momentanément (peinture) à cause des conditions climatiques.
- Les travaux de l'aire de jeux débiteront au printemps.
- L'assistance d'Aveyron ingénierie a été demandée pour une pré-étude concernant le réseau public d'assainissement afin de résoudre les problèmes de saturation du réseau.

##### **✓ Point sur l'Intercommunalité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer Monsieur Laborie afin de discuter des projets souhaités par la Commune dans le but d'élaborer un plan de mandat intercommunal pour fin janvier

##### **✓ Point sur les festivités**

- Vendredi 19 décembre 2014 aura lieu l'inauguration de Lo Vilatge de Nadal
- Le concours des Loupiotes de Nadal compte 13 inscriptions à ce jour, remise des prix le 26 décembre à 18h00.

- Le ciné soupe organisé le vendredi 12 décembre a été un franc succès rassemblant 104 spectateurs.
- ✓ Monsieur Vangelista fait le point sur le projet d'élaboration d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

La séance est levée à 20h40.



Le Maire

  
Bruno FERRAND